

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjoint au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
 Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 26
 Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 29

Avenant n°1 – avenant de transfert au contrat DSP crématorium.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 2011/293 en date du 28 novembre 2011, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public relatif à la construction et l'exploitation d'un crématorium avec la SAS Picchetti en qualité de délégataire pour une durée de trente ans à compter de la date de mise en service du crématorium.

Le montant prévisionnel total de la convention est de 270 000 €.

Afin de garantir une parfaite transparence sur les conditions financières de la réalisation de l'ouvrage et de son exploitation, il a été décidé de créer une société dédiée désignée SARL Crématorium Picchetti. Les dispositions de l'article 3.9 du cahier des charges et de l'article 60 de la convention de délégation de service public autorisaient le transfert à une société dédiée sous réserve de l'autorisation du conseil municipal.

Le présent avenant a pour objet de prendre acte du transfert de tous les droits et obligations de

la SAS Picchetti & fils
Siret 399 808 435 00032 APE 930 H
Située Z.I. du Vazzio – Lot n°9 – 20090 Ajaccio
à

la Société à responsabilité limitée Crématorium Picchetti
R.C.S. Ajaccio 538 997 768 – N° de gestion 2012 B 32
Siret : 538 997 768 00014
située Z.I du Vazzio – 20090 Ajaccio.

Dépôt de l'acte au greffe le 17 janvier 2012.

Parution au journal d'annonces légales : Corse Matin, le 7 janvier 2012.

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert relatif à la délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de Mme Marie-Pierre MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe Déléguée,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier 2012.

**AUTORISE EXPRESSEMENT M. LE MAIRE
A l'unanimité des ses membres présents ou représentés**

- à signer l'avenant de transfert relatif à la délégation de service public construction et exploitation d'un crématorium et désignant comme nouveau délégataire la SARL Crématorium Picchetti.

Les autres clauses du contrat de délégation de service public ci-dessus visé restent inchangées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
**Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120131-2012_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2012